

**Me Thomas D'JOURNO
SELARL EKLAR AVOCATS**

Avocat Associé au Barreau de Marseille
43/45 rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04.13.24.13.64 – i.gadalla@eklar.com

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE**

IMMEUBLE situé 38 Traverse de la Source, 13015 MARSEILLE
constitué **D'UNE MAISON À USAGE D'HABITATION**
élevée d'un étage sur rez-de-chaussée,
AVEC GARAGE, DÉPENDANCES ET TERRAIN ATTENANT

MISE A PRIX : 110 000,00 EUROS

VISITE LE JEUDI 20 MARS 2025 DE 9 H A 10 H

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 2 AVRIL 2025 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
au Palais de Justice, Salle 8, 25 rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

**DESIGNATION DES BIENS
MIS EN VENTE :**

D'après le titre de propriété

L'immeuble sis 38 Traverse de la Source,
13015 MARSEILLE,
Cadastré section 900 C n° 164, pour une
contenance de 00 ha 22 a 78 ca.
Constitué d'une parcelle de terrain sur laquelle
est édifée une maison à usage d'habitation

élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, avec
garage et dépendances et terrain attenant.

**D'après le procès-verbal de descrip-
tion**

Maître Henri-Pierre VERSINI, Commissaire
de Justice à Marseille a établi le 24 janvier
2023 le procès-verbal de description du bien
aux termes duquel il apparaît que le bien
objet de la saisie est situé 35 Traverse de la

Source, 13015 MARSEILLE. Il s'agit d'une maison individuelle élevée d'un étage divisé en deux logements avec accès indépendants : Un appartement en rez-de-chaussée et un appartement en duplex. La parcelle 64 comprend également d'autres constructions, dont un alignement de débarras, un abri de jardin ainsi qu'un cabanon.

Les lieux sont **occupés**.

Le certificat de mesurage des lieux établi le 24 janvier 2023 conclut à une superficie totale de **173,26 m²**.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La société dénommée CREDIT LOGEMENT, S.A. immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 302 493 275, ayant son siège social sis 50 Boulevard de Sébastopol - TSA 69001 - 75155 PARIS CEDEX 03, agissant poursuites et diligences de son Président du conseil d'administration en exercice domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au barreau de Marseille, y demeurant 43-45 rue Breteuil, 13006 MARSEILLE, Avocat qui se constitue sur les présentes poursuites de saisie immobilière et leurs suites,

Agissant en vertu :

Jugement réputé contradictoire et en premier

ressort rendu par le Tribunal Judiciaire de Marseille en date du 10 mai 2021, signifié le 18 mai 2021 et définitif selon de non appel délivré par la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence en date du 29 juin 2021.

Les enchères son recevable uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de Marseille qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet

<https://www.eklar.com> du Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille,

- Au Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45 rue Breteuil - 13006 MARSEILLE – Tél : 04.13.24.13.64 – **i.gadalla@eklar.com**

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, 25 rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE à l'accueil du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille le 5 février 2025

Me Thomas D'JOURNO
Avocat